



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180412-CONS-AG-18-037
-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 12 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Subvention 2018 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Bastiaise

L'An Deux Mille dix-huit, le 12 avril à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 26 mars 2018.

PRESENTS :

Linda PIPERI, Michel PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Ivana POLISINI, Marie-Dominique CARRIER, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean BIAGGINI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Dominique ROSSI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Michel ROSSI, François TATTI, Françoise VESPERINI

POUVOIRS :

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Emma MUSSIER	à	Michel ROSSI
Emmanuelle de GENTILI	à	Michel PERETTI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Thérèse LORENZI, Catherine MEZZANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Subvention 2018 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Bastiaise

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia,

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 Mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2004 portant création de l'office de tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la convention passée le 20 décembre 2004 entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Office du tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 février 2018 actant l'attribution d'une avance sur subvention de 120 000€ par anticipation budgétaire sur le budget primitif 2018 pour l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer pour l'exercice 2018 une subvention de 550 000 € à l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia au titre de sa mission de service public.

DIT

-Qu'une avance sur subvention de 120 000€ a été versée par anticipation budgétaire du vote du budget primitif 2018 du Budget Principal, à l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

-Que le solde de la subvention de fonctionnement prévisionnelle amputée de l'avance susvisée sera versé à l'Office du Tourisme Communautaire suivant l'échéancier suivant :

-155 000 € après l'adoption du budget primitif 2018

-110 000€ le 2 juillet 2018

-110 000€ le 1^{er} octobre 2018

Le dernier versement trimestriel relatif à l'exercice 2018, sera corrigé en fonction du montant de la subvention d'équilibre qui sera arrêtée à partir de la comptabilité analytique et du compte administratif établi au 31 décembre 2018, par l'office du tourisme communautaire.

APPROUVE

Le projet de convention ci-joint.

Conseil du 12 avril 2018

OBJET : Subvention 2018 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Bastiaise

AUTORISE

Le président à signer la convention.

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25 AVR. 2018
Et publication ou notification
du 25 AVR. 2018
Charlotte GAGNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification